

## L'EQUIPE

- *Valérie Ritaine, infirmière coordinatrice*

Elle évalue la demande de soins .

Elle identifie les besoins de la personne âgée au domicile, coordonne les interventions et le suivi de celles-ci.

- *Emilie Orer, ergothérapeute*

Elle réalise l'évaluation des capacités qui donne lieu à la mise place d'un projet de soins utilisant les capacités restantes à accomplir les activités de la vie quotidienne et à se fixer un ou deux objectifs thérapeutiques.

Elle initie les séances de réhabilitation et d'accompagnement.

- *Manuella Ladeiro, Maryse Delhaye, Coralie Germonprez, assistantes de soins en gérontologie (ASG)*

Elles réalisent les séances de réhabilitation et d'accompagnement sur la base de l'évaluation et des objectifs fixés par l'ergothérapeute.

Elles collaborent au projet de soins de la personne âgée par leurs observations cliniques.

## NOUS CONTACTER

### Les bureaux sont situés au

Centre Hospitalier Intercommunal  
2 rue Salvador Allende  
59290 Wasquehal

### Horaires d'ouverture

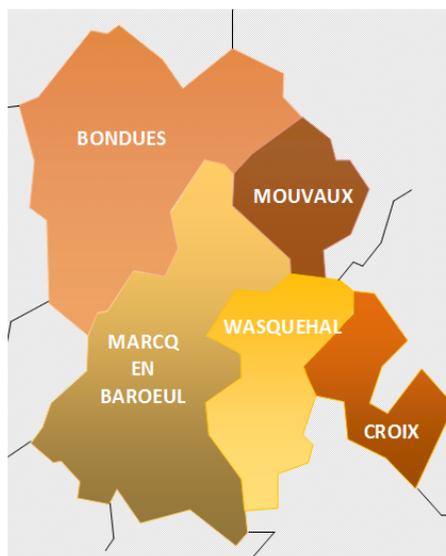
Du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

**Tél. : 03 20 89 65 40**

*Fax. : 03 20 89 65 41*

*E-mail : ssiad@ch-wasquehal.fr*

## SECTEURS D'INTERVENTION



## Equipe Spécialisée Alzheimer et apparentées à Domicile



WASQUEHAL  
MARCQ EN BAROEUL  
CROIX  
BONDUES  
MOUVAUX

Dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012, le SSIAD dispose depuis 2010 d'une Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile E.S.A.D.

## POUR QUI ?

- Les personnes présentant la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées diagnostiquées
- Les personnes domiciliées dans l'une des communes desservies par l'E.S.A.D.

## POURQUOI ?

- Préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne par des exercices de stimulation.
- Proposer des activités thérapeutiques diverses adaptées aux besoins, aux capacités et aux loisirs de la personne.
- Apporter des conseils pour améliorer la qualité de vie de la personne âgée et des aidants.
- Rompre l'isolement et préserver les relations sociales grâce aux partenariats.

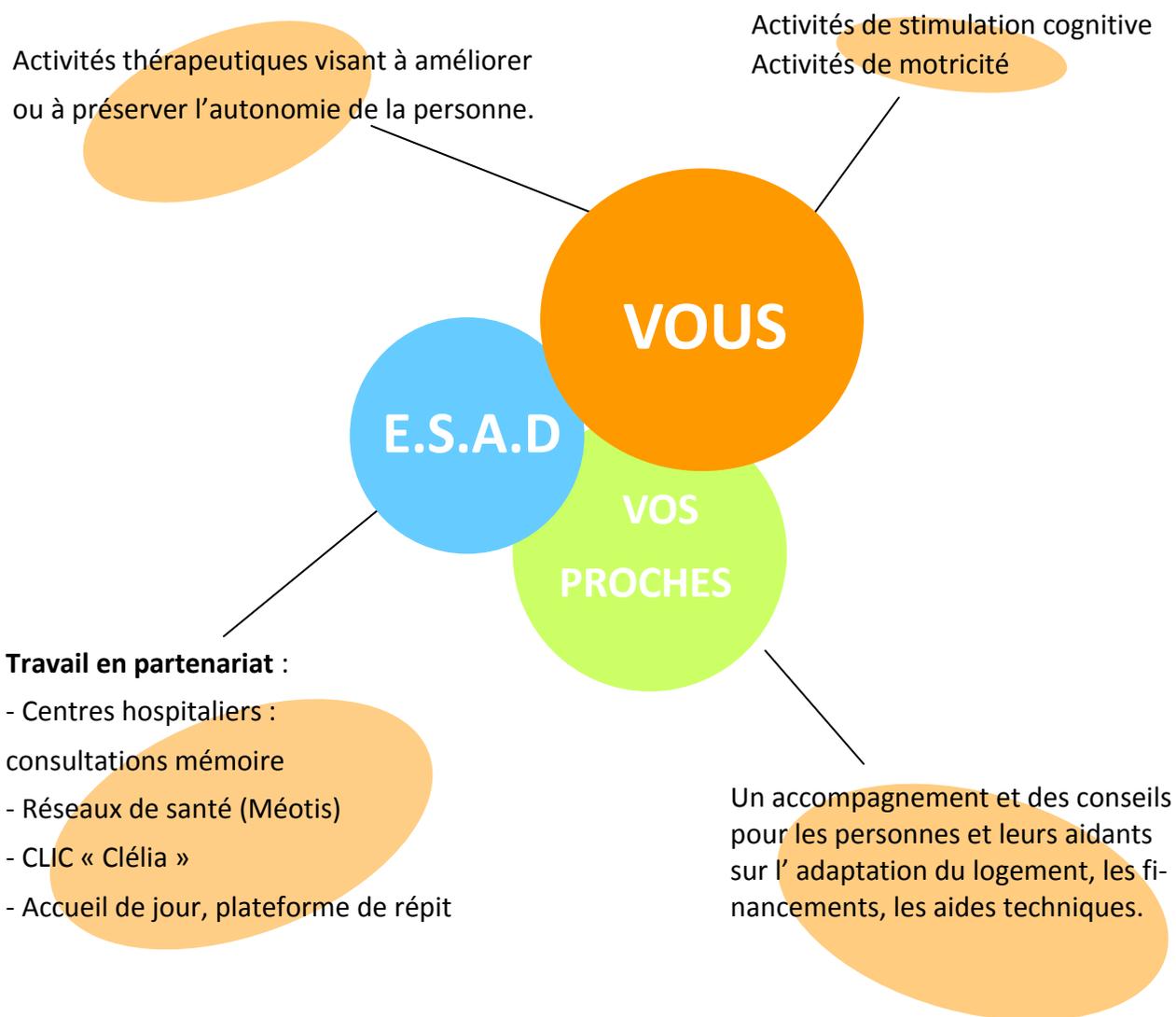
## COMMENT ?

- A domicile, sur prescription médicale.
- Séances de réhabilitation réalisées dans un cadre thérapeutique par des professionnels formés (Ergothérapeute et ASG).
- 15 séances soit 1 séance par semaine pendant 3 mois, renouvelable 1 fois par an.

## PRISE EN CHARGE FINANCIERE

- Prestation financée en totalité par la Caisse Primaire d' Assurance Maladie.

# SEANCES DE REHABILITATION



*Une équipe dynamique à votre écoute, disponible pour vous accompagner ainsi que votre entourage*